

CONCOURS « Notre plus grande promo Sud »

RÈGLEMENT DU CONCOURS (ci-après le « Règlement »)

Le concours « **Notre plus grande promo Sud** » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Transat Tours Canada Inc. faisant affaire sous Transat (ci-après l'**Organisateur** »). Le Concours se déroule à compter du 1^{er} mai 2019, à 00 h 01, heure de Montréal (ci-après la « **Date d'ouverture du Concours** »), et se termine le 30 juin 2019 à 23 h 59, heure de Montréal (ci-après la « **Date de clôture du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence à la Date d'ouverture du Concours, à l'exception des employés, des agents et des représentants de l'Organisateur, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent Concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1 Achat requis

2.1.1 Pour participer au Concours, le participant (ci-après le « **Participant** ») doit réserver, entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2019, un circuit ou un forfait Sud, Floride, Espagne, Portugal ou Duo avec Transat, pour un voyage qui s'effectuera entre le 1^{er} novembre 2019 et le 30 avril 2020 et ce, avant la Date de clôture du Concours pour être automatiquement inscrit.

2.2 Le Participant ayant réservé un circuit ou un forfait Sud, Floride, Espagne, Portugal ou Duo, est admissible aux tirages des prix (défini ci-après) le 12 juillet 2019, à 16 h, heure de Montréal. Limite d'une (1) participation au Concours par numéro de réservation, et ce, pour toute la durée du Concours, soit entre la Date d'ouverture et la Date de clôture.

2.3 Aucun achat requis

2.3.1 Une participation au concours au moyen d'un envoi par courriel, sans achat, est possible, à condition de faire parvenir à l'adresse concours.contest@transat.com, un texte de 50 mots ou plus expliquant les raisons pour lesquelles la personne souhaite gagner ce concours et en inscrivant ses noms, adresse résidentielle, numéro de téléphone à la résidence et âge. Les participations par voie courriel devront avoir été reçues avant la Date de clôture du Concours. Une participation par personne, par adresse de résidence.

3. PRIX

Cinq (5) prix (ci-après le « **Prix** ») seront attribués.

3.1 Les prix proposés (ci-après le « **Prix** ») consistent au remboursement/crédit d'un forfait vacances d'une valeur maximale de cinq mille (5 000 \$) dollars CAN par dossier. Le montant sera remboursé selon le mode de paiement utilisé lors de la réservation.

3.2 Dans l'éventualité où le gagnant aurait participé sans effectuer d'achat, il se verra remettre un forfait vacances de l'Organisateur d'une valeur maximale de cinq mille (5 000 \$) dollars CAN.

4. CONDITIONS RATTACHÉES AUX PRIX

4.1 Les réservations sont sujettes à la disponibilité de Transat Tours Canada au moment de la réservation. Si la valeur totale de la réservation est inférieure à 5000 \$, le crédit sera limité à la valeur de la réservation. Les réservations gagnantes ne sont pas admissibles à la Garantie baisse de prix. Les dossiers annulés ne sont pas éligibles. Les conditions générales de Transat sont applicables. Les taxes et frais d'aéroport sont inclus dans le Prix. Le frais de douanes, frais d'entrée et cartes touristiques, surcharges, frais d'assurance, dépenses personnelles, assurance voyage personnelle et documentation de voyage ne sont pas inclus dans le Prix. L'Organisateur recommande fortement au Participant sélectionné de souscrire une assurance voyage au moment de la réservation.

4.2 Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert et n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transférable ou monnayable.

5. TIRAGES

5.1 Les tirages seront effectués le 12 juillet 2019.

Au total, cinq (5) tirages au sort seront faits parmi tous les dossiers de réservation effectués entre la Date d'ouverture du Concours et la Date de clôture du Concours, ainsi que parmi tous les formulaires, lettres et bulletins de participations reçus avant la Date de clôture du Concours.

Les tirages se feront le 12 juillet 2019 à 16 h, heure de Montréal, aux bureaux de Transat au 300 Léo Pariseau, Suite 1000, Montréal (Québec) H2X 4C2.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, le Participant sélectionné doit :

6.1.1 Être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage et répondre à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée. S'il est impossible de rejoindre le Participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, tous ses droits au prix seront déçus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le deuxième (2^e) Participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le deuxième (2^e) tirage, tous ses droits au Prix seront déçus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le troisième (3^e) Participant sélectionné par téléphone ou par courriel dans les quarante-huit (48) heures suivant le troisième (3^e) tirage, le prix sera déçu;

- 6.1.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « **Formulaire de déclaration** ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et lui retourner dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de celui-ci.
- 6.2 La désignation des gagnants se fera au plus tard le 12 août 2019.
- 6.3 À défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent Règlement, le Participant sélectionné sera disqualifié et le Prix qui lui aura été attribué sera déchu. Dans les jours suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli, l'Organisateur responsable de l'administration du Concours communiquera avec le gagnant pour l'informer de la manière de réclamer son prix.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 7.1 De temps à autre, l'Organisateur peut, avec le consentement du Participant, utiliser les renseignements personnels que ce dernier lui a fournis, dans le but de :
- 7.1.1 Communiquer avec le gagnant afin que ce dernier prenne possession du prix;
- 7.1.2 Communiquer directement avec le Participant relativement aux produits et services offerts par l'Organisateur, dont des offres spéciales et de l'information sur les services de voyages; et
- 7.1.3 Effectuer un sondage relativement à l'efficacité du site Internet, de la publicité et des efforts de vente faits par l'Organisateur.
- 7.2 Le Participant doit indiquer s'il consent ou non à ce que ses renseignements personnels soient utilisés en cochant la case à cet effet sur le formulaire de participation officiel, ou en l'indiquant sur le formulaire de participation fait à la main et envoyé par la poste. Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation des renseignements personnels par l'Organisateur, tel que décrit dans la *Politique sur la protection des renseignements personnels et respect de la vie privée* adoptée par Transat A.T. inc. et ses sociétés affiliées, le Participant est invité à visiter les sites Internet www.airtransat.com et/ou www.transat.com.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale.
- 8.2 En participant à ce Concours, les Participants sélectionnés consentent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que leur nom, adresse, ville, province, voix, commentaires, photographies et/ou autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur.
- 8.3 Ce Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

- 8.4 Les formulaires incomplets, reçus après la Date de clôture du Concours, perdus, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyés par une méthode non autorisée sont réputés nuls et ne seront pas acceptés lors du tirage.
- 8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème ou panne de ligne de réseau, de système d'ordinateur en ligne, de téléphone périphérique, de logiciel, de serveur, de fournisseur, de courriel, de navigateur ou pour tout problème technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non transmission, et ce, peu importe la cause. L'Organisateur n'est aucunement responsable de la circulation d'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et/ou par les programmes associés avec ou utilisés par le Concours, ou en raison d'une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou à la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par la loi est expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec toute loi, règlement ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.
- 8.6 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.
- 8.7 Les noms des gagnants peuvent être obtenus en écrivant au Concours « Notre plus grande promo Sud », Transat, 300 Léo Pariseau, Suite 1000, Montréal (Québec) H2X 4C2, à l'attention de Lydia Continelli.
- 8.8 Un différend quant à l'organisation et à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.